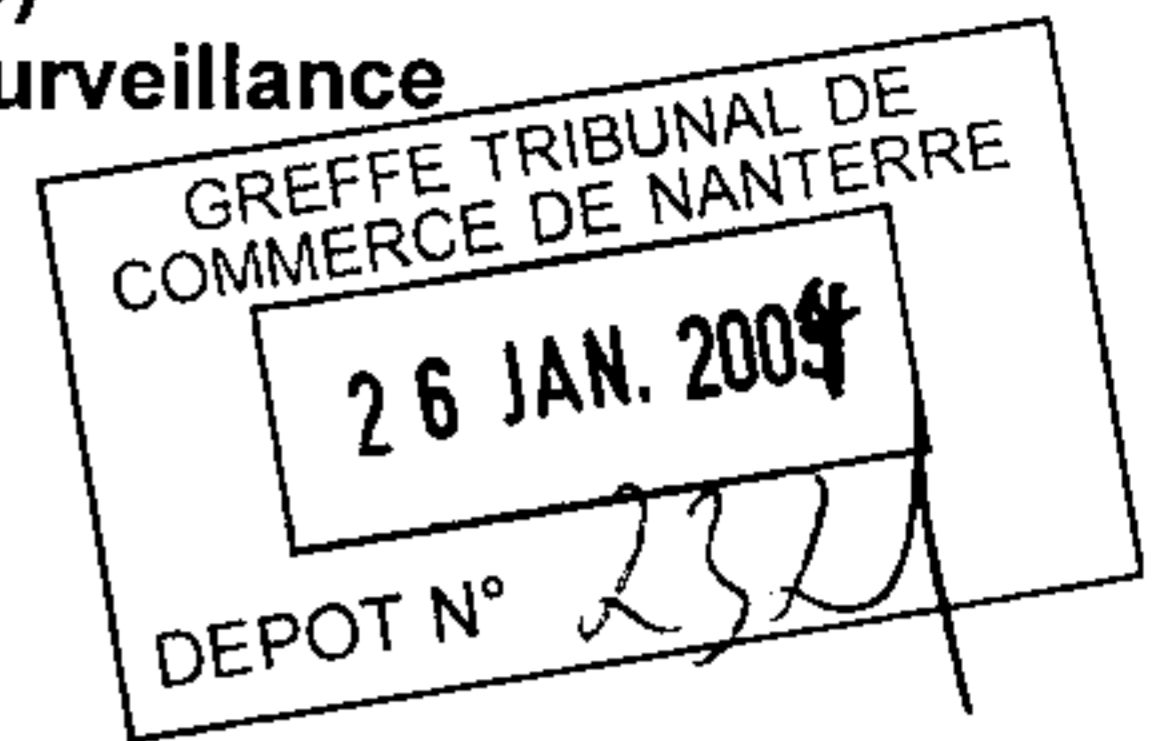


COPIE CERTIFIÉE CONFORME



DTZ Asset Management (France)
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

DTZ ASSET MANAGEMENT (France)
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social 43, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 MAI 2003**

L'an deux mil trois, le vingt mai, à 11 heures 30,
Les membres du Conseil de Surveillance de la société DTZ Asset Management (France) se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont émargé le registre de présence

Monsieur Philippe Leigniel, Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Keith Stockdale, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Michel Poupaud, Membre du Conseil de Surveillance.

Assistent également à la réunion les membres du Directoire suivants :

- Monsieur François Brisset, Membre du Directoire et Directeur Général,
- Monsieur Patrice Genre, Membre du Directoire et Directeur Général.

La séance est présidée par Monsieur Philippe Leigniel en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Mademoiselle Valérie Aidenbaum est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de tous les conseillers et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et leur indique qu'il convient d'en approuver les termes.

Le Conseil de Surveillance adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes présentés par le Directoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- Examen du rapport de gestion du Directoire,
- Préparation du rapport contenant les observations du rapport du Conseil de Surveillance,

- Nomination des nouveaux Présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance,
 - Examen du rapport du Directoire sur l'activité du 1^{er} trimestre 2003,
 - Examen et approbation des contrats de travail de Messieurs Patrice Genre et François Brisset,
 - Projet de création de la société DTZ Asset Management (Europe) SA ("**EAM**"), filiale de la société DTZ Asset Management (France) SA, approbation d'une convention intitulée "Share Purchase Agreement" prévoyant la création par la société d'une nouvelle filiale DTZ Asset Management (Europe) SA ("**EAM**") et du pacte d'actionnaires de EAM,
 - Questions diverses.
-

II - Nomination des nouveaux Présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance informe les Membres du Conseil de la démission de Monsieur Jean-Marc Rödel de son mandat de Président et de Membre du Directoire.

Cette démission est appelée à pendre effet le jour de la nomination de la personne appelée à le remplacer.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Rödel et décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe Leigniel en qualité de nouveau membre du Directoire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 25 mai 2004.

Cette nomination prendra effet à l'issue de la présente réunion.

Monsieur Philippe Leigniel, présent à la réunion, précise, avant d'accepter cette nomination, qu'il démissionne à effet de ce jour de son mandat de membre et de Président du Conseil de Surveillance.

Il accepte alors le mandat qui lui est confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, impossibilité, ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction.

Puis le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe Leigniel en qualité de Président du Directoire, pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Philippe Leigniel, présent à la réunion, accepte cette fonction et déclare qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, impossibilité, ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction.

Monsieur Philippe Leigniel exercera son mandat de Président du Directoire dans le cadre des dispositions de la loi et des statuts.

Il représentera la société dans ses rapports avec les tiers conformément à la loi.

Le Président indique alors au Conseil que la démission de Monsieur Philippe Leigniel de son mandat de Membre et Président du Conseil de Surveillance a pour conséquence de rendre vacante la fonction de Président du Conseil de Surveillance. Par ailleurs l'effectif du Conseil de Surveillance doit être complété d'au moins un membre.

Il importe donc de pourvoir au remplacement de Monsieur Leigniel et de désigner un nouveau membre du Conseil de Surveillance et un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Le Président indique aux membres du Conseil de Surveillance qu'il se charge de demander au Directoire de convoquer dans les meilleurs délais une assemblée générale afin de permettre de compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un membre du Conseil de surveillance et le secrétaire de séance.

Le Président
Philippe Leigniel

Keith Stockdale

Le secrétaire de Séance
Valérie Aidenbaum

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



DTZ ASSET MANAGEMENT (France)
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 100.000 Euros
Siège social 43, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
RCS NANTERRE B 423 250 257

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 JUIN 2003**

L'an deux mil trois, le dix sept juin, à l'issue de l'Assemblée Générale réunie ce jour, A 11 heures 30, les membres du Conseil de Surveillance de la société DTZ Asset Management (France) se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents et ont émargé le registre de présence

Monsieur Keith Stockdale, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Michel Poupaud, Membre du Conseil de Surveillance,
Monsieur Tim Maynard, Membre du Conseil de Surveillance.

La séance est ouverte sous la présidence effective de Monsieur Keith Stockdale en sa qualité de Vice Président du Conseil de surveillance, Monsieur Tim Maynard étant désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des conseillers et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et leur indique qu'il convient d'en approuver les termes.

Le Conseil de Surveillance adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Tim Maynard en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre de Conseil de Surveillance.

Monsieur Tim Maynard déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Monsieur Tim Maynard aura droit au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur justificatifs

Le Conseil de Surveillance confirme, à l'unanimité, Monsieur Keith Stockdale en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre de Conseil de Surveillance.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Keith Stockdale déclare accepter de continuer à exercer ses fonctions et remercie ses collègues de la confiance qu'ils continuent à lui témoigner.

Monsieur Keith Stockdale aura droit au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur justificatifs

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Le Vice Président
Keith Stockdale

Tim Maynard

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



DTZ Asset Management (France)
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 100.000 euros
Siège Social : 43 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre B 423 250 257

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2003**

L'an Deux Mil trois,

Et le dix sept juin à 9 heures, les actionnaires de la société DTZ Asset Management (France), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 100.000 Euros, divisé en 6.250 actions de 16 Euros chacune, dont le siège est 43, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Directoire en date du 2 juin 2003.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Keith Stockdale, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur François Brisset et Monsieur Patrice Genre, les deux actionnaires présents et acceptants représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Valérie Aidenbaum est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que actionnaires sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant le quorum, est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

La société CFCE, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée AR du 2 juin 2003, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Timothy Sven Maynard en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Philippe Leigniel, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur.

Monsieur Tim Maynard, présent à la réunion, accepte cette fonction et déclare qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, impossibilité, ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs